



**PRÉFET  
DES CÔTES-  
D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-Préfecture de  
Lannion**

Pôle Réglementation Générale

Lannion, le 15 décembre 2020

Affaire suivie par :  
Marianne LE BELLEC

Tél : 02 56 57 41 71

[pref-reglementation-lannion@cotes-darmor.gouv.fr](mailto:pref-reglementation-lannion@cotes-darmor.gouv.fr)

Monsieur,

J'accuse réception de votre déclaration de rassemblement en date du 10 décembre 2020, afin d'organiser un rassemblement revendicatif devant la mairie de Lannion suivi d'un défilé jusqu'à la Sous-Préfecture, le vendredi 18 décembre 2020, à partir de 17H30 dans le cadre de l'acte 4 de la marche des solidarités et de la journée internationale des migrants et des migrations. Le présent courrier vaut récépissé.

Je vous rappelle l'importance des règles de distanciation sociale au cours de cet événement. Si celles-ci n'étaient pas observées, M. le Préfet serait amené à interdire le rassemblement, conformément à l'article 3 du Décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Par ailleurs, j'insiste sur l'importance de faire de ce lieu, un espace correspondant au maximum aux attendus d'un ERP de type plein air, afin de faciliter la gestion des flux de participants.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Sous-Préfet de Lannion

Laurent ALATON

Monsieur Philippe VITAL  
Collectif de soutien aux sans-papiers  
22300 LANNION